

Salaires, traitements et commissions annuels des déclarants T1, 2020

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le jeudi 17 mars 2022

En 2020, les marchés de l'emploi au Canada ont été grandement perturbés par la pandémie de COVID-19 et les fermetures qu'elle a occasionnées. Les travailleurs faiblement rémunérés ont été disproportionnellement touchés par les pertes d'emplois et la diminution des heures travaillées, alors que, dans certaines industries et certains emplois mieux rémunérés, les travailleurs ont connu une croissance de l'emploi et de la rémunération. Dans l'ensemble, les salaires, traitements et commissions annuels médians au Canada se sont chiffrés à 39 880 \$ en 2020, en hausse de 0,8 % par rapport à 2019. Parallèlement, le nombre de personnes ayant touché une rémunération d'emploi parmi les déclarants est demeuré presque le même (-18 510 ou -0,1 %) et les gains des travailleurs faiblement rémunérés ont diminué de 10,6 %.

Aujourd'hui, Statistique Canada diffuse de nouvelles données sur les salaires, traitements et commissions des déclarants canadiens tirées du Fichier des familles T1 de 2020. La présente diffusion fournit des renseignements sur la rémunération annuelle des déclarants, fondés sur des données fiscales administratives. Au cours des prochains mois, Statistique Canada diffusera des données supplémentaires sur d'autres sources de revenu des Canadiens du Fichier des familles T1, ainsi que des données provenant de l'Enquête canadienne sur le revenu et du Recensement de la population de 2021.

La rémunération médiane augmente, mais la plupart des provinces et des territoires comptent moins de personnes gagnant un revenu

En 2020, les salaires, traitements et commissions annuels médians des déclarants canadiens ont augmenté de 0,8 %, un taux de croissance supérieur à ce qui avait été observé en 2019 (+0,5 %). Cette augmentation est survenue dans le contexte des restrictions instaurées pour ralentir la propagation de la COVID-19 et de la mise en œuvre de programmes d'aide visant à atténuer les répercussions économiques négatives de la pandémie, dont la Prestation canadienne d'urgence (PCU).

La croissance de la rémunération médiane est souvent interprétée comme une indication de l'amélioration du bien-être. Cependant, dans ce cas, elle peut aussi être liée à l'incidence disproportionnée de la pandémie sur les personnes faiblement rémunérées. Au cours de la période de 2019 à 2020, le nombre de salariés a diminué de 0,1 % et les plus fortes baisses ont été observées dans les secteurs à plus faible salaire, comme les services d'hébergement et de restauration et les arts, spectacles et loisirs qui ont été plus touchés par les restrictions en matière de santé publique. Ces secteurs ont aussi enregistré les plus fortes décroissances des salaires médians.

Les salaires, traitements et commissions médians ont augmenté dans 9 des 13 provinces et territoires en 2020. La croissance la plus rapide de la rémunération médiane a été observée dans les territoires et en Colombie-Britannique, mais c'est aussi dans ces régions que le nombre de salariés a le plus diminué.

En Colombie-Britannique, la rémunération s'est chiffrée à 40 450 \$ en 2020, en hausse de 6,8 % par rapport à 2019. L'Alberta (-3,6 %), Terre-Neuve-et-Labrador (-2,6 %) et la Saskatchewan (-1,6 %) sont les trois seules provinces à avoir enregistré une baisse de la rémunération médiane. En plus de devoir composer avec les répercussions économiques négatives de la pandémie, les provinces dont l'industrie est axée sur les ressources ont été touchées par la chute des prix du pétrole. En avril 2020, les prix du pétrole, mesurés par Western Canadian Select, se sont situés à 3,50 \$ US le baril, le plus bas niveau mensuel jamais enregistré.

Le nombre de salariés a diminué dans la plupart des provinces et des territoires en 2020. Les baisses ont été particulièrement prononcées au Nunavut (-4,1 %), dans les Territoires du Nord-Ouest (-3,8 %) et en Colombie-Britannique (-2,9 %). Le nombre de salariés a augmenté dans cinq provinces, soit à l'Île-du-Prince-Édouard (+1,1 %), en Ontario (+1,0 %), en Nouvelle-Écosse (+0,9 %), au Manitoba (+0,7 %) et au Québec (+0,2 %).

En 2020, les revenus annuels médians sont demeurés les plus élevés dans les Territoires du Nord-Ouest (58 900 \$), au Yukon (53 610 \$) et en Alberta (44 660 \$).



Tableau 1
Salaires, traitements et commissions annuels médians, 2019 et 2020

	2019	2020	2019 à 2020	2019 à 2020
	dollars constants de 2020		variation en % de la rémunération médiane	variation en % du nombre de salariés
Canada	39 580	39 880	0,8	-0,1
Terre-Neuve-et-Labrador	33 720	32 850	-2,6	-0,9
Île-du-Prince-Édouard	31 130	32 600	4,7	1,1
Nouvelle-Écosse	34 280	35 000	2,1	0,9
Nouveau-Brunswick	33 890	34 340	1,3	-0,2
Québec	38 280	38 470	0,5	0,2
Ontario	40 360	40 590	0,6	1,0
Manitoba	37 330	37 320	0,0	0,7
Saskatchewan	40 710	40 060	-1,6	-0,4
Alberta	46 310	44 660	-3,6	-1,3
Colombie-Britannique	37 880	40 450	6,8	-2,9
Yukon	49 690	53 610	7,9	-0,8
Territoires du Nord-Ouest	53 980	58 900	9,1	-3,8
Nunavut	34 520	36 900	6,9	-4,1

Source(s) : Revenu et données financières des particuliers, Fichier des familles T1 préliminaire (4106), totalisation personnalisée et tableau 11-10-0072-01.

La rémunération des travailleurs faiblement rémunérés affiche des baisses plus fortes que celle des travailleurs à salaire moyen ou élevé, surtout chez les femmes

Pour voir les répercussions de la pandémie sur les travailleurs faiblement rémunérés, il faut regarder au-delà des statistiques à la médiane. Une façon d'y parvenir est d'examiner la rémunération des salariés au 25e percentile. Le 25e percentile est le point de la répartition des revenus où le quart des travailleurs gagnent moins que les autres, et les trois quarts des travailleurs gagnent plus.

À l'échelle du Canada, la rémunération des travailleurs au 25e percentile a fléchi de 10,6 % de 2019 à 2020. La baisse a été encore plus prononcée en Ontario (-14,7 %), en Saskatchewan (-12,1 %) et en Alberta (-17,5 %). La diminution de la rémunération des travailleurs faiblement rémunérés a été plus marquée chez les femmes (-12,8 %) que chez les hommes (-8,4 %), surtout chez les femmes en Alberta (-19,9 %).

Tableau 2
Salaires, traitements et commissions annuels, 25e percentile, 2019 et 2020

	Les deux sexes			Hommes			Femmes		
	2019	2020	2019 à 2020	2019	2020	2019 à 2020	2019	2020	2019 à 2020
	dollars constants de 2020		variation en %	dollars constants de 2020		variation en %	dollars constants de 2020		variation en %
Canada	16 040	14 340	-10,6	19 020	17 430	-8,4	13 910	12 130	-12,8
Terre-Neuve-et-Labrador	12 840	11 470	-10,7	15 440	13 580	-12,0	10 850	9 810	-9,6
Île-du-Prince-Édouard	13 750	13 680	-0,5	15 630	15 470	-1,0	12 100	12 000	-0,8
Nouvelle-Écosse	14 250	13 280	-6,8	16 670	15 620	-6,3	12 440	11 460	-7,9
Nouveau-Brunswick	15 400	14 140	-8,2	17 430	16 250	-6,8	13 550	12 280	-9,4
Québec	16 360	14 640	-10,5	18 880	17 010	-9,9	14 490	12 880	-11,1
Ontario	15 830	13 510	-14,7	18 160	16 110	-11,3	14 120	11 690	-17,2
Manitoba	16 030	14 740	-8,0	19 440	18 310	-5,8	13 510	12 120	-10,3
Saskatchewan	16 390	14 410	-12,1	20 090	18 000	-10,4	13 890	11 850	-14,7
Alberta	20 020	16 510	-17,5	25 510	22 090	-13,4	16 100	12 890	-19,9
Colombie-Britannique	14 100	14 840	5,2	17 790	19 170	7,8	11 830	12 080	2,1
Yukon	21 240	22 130	4,2	23 280	25 660	10,3	19 370	19 340	0,0
Territoires du Nord-Ouest	17 270	18 960	9,9	18 600	21 150	13,8	15 980	17 040	6,6
Nunavut	9 420	8 930	-5,2	10 750	9 780	-9,0	8 440	8 240	-2,4

Source(s) : Revenu et données financières des particuliers, Fichier des familles T1 préliminaire (4106) et tableau 11-10-0072-01.

Tableau 3
Déclarants touchant des salaires, traitements et commissions selon le sexe et la province, 2019 et 2020

	Les deux sexes			Hommes			Femmes		
	2019	2020	2019 à 2020	2019	2020	2019 à 2020	2019	2020	2019 à 2020
	nombre de salariés		variation en % du nombre de salariés	nombre de salariés		variation en % du nombre de salariés	nombre de salariés		variation en % du nombre de salariés
Canada	18 002 330	17 983 820	-0,1	9 224 170	9 205 320	-0,2	8 778 160	8 778 510	0,0
Terre-Neuve-et-Labrador	252 880	250 540	-0,9	128 990	127 270	-1,3	123 880	123 270	-0,5
Île-du-Prince-Édouard	78 050	78 900	1,1	38 840	39 480	1,6	39 220	39 420	0,5
Nouvelle-Écosse	453 250	457 120	0,9	226 760	228 490	0,8	226 500	228 630	0,9
Nouveau-Brunswick	380 960	380 130	-0,2	196 250	195 200	-0,5	184 710	184 920	0,1
Québec	4 234 530	4 243 500	0,2	2 193 120	2 194 740	0,1	2 041 420	2 048 760	0,4
Ontario	6 794 810	6 863 390	1,0	3 472 980	3 503 450	0,9	3 321 830	3 359 940	1,1
Manitoba	630 420	634 750	0,7	323 500	325 690	0,7	306 920	309 060	0,7
Saskatchewan	534 910	532 690	-0,4	274 000	271 050	-1,1	260 910	261 640	0,3
Alberta	2 120 100	2 092 510	-1,3	1 105 590	1 087 540	-1,6	1 014 510	1 004 970	-0,9
Colombie-Britannique	2 461 200	2 390 830	-2,9	1 233 320	1 202 850	-2,5	1 227 880	1 187 980	-3,2
Yukon	21 290	21 120	-0,8	10 440	10 220	-2,1	10 850	10 900	0,5
Territoires du Nord-Ouest	23 480	22 590	-3,8	12 060	11 510	-4,6	11 420	11 080	-3,0
Nunavut	16 450	15 770	-4,1	8 340	7 840	-6,0	8 120	7 930	-2,3

Source(s) : Revenu et données financières des particuliers, Fichier des familles T1 préliminaire (4106) et tableau 11-10-0072-01.

Victoria enregistre la plus forte hausse de la rémunération médiane alors que Windsor et St. Catharines–Niagara affichent les plus fortes baisses

Les salaires, traitements et commissions médians se sont accrus dans 22 des 35 régions métropolitaines de recensement (RMR) en 2020. Parallèlement, le nombre de déclarants touchant un revenu d'emploi a diminué dans 13 des 35 RMR. Les quatre RMR de la Colombie-Britannique, soit Victoria (+11,3 %), Kelowna (+7,1 %), Abbotsford–Mission (+6,0 %) et Vancouver (+4,5 %), ont enregistré les plus fortes augmentations de la rémunération médiane.

En comparaison, Windsor (-6,9 %) et St. Catharines–Niagara (-6,6 %) ont affiché les plus fortes baisses de la rémunération médiane en 2020. À Windsor, la réduction de la production dans les usines de montage de véhicules automobiles en 2020 a contribué à la baisse. De toutes les RMR, c'est à St. Catharines–Niagara que la proportion de salariés travaillant dans les services d'hébergement et de restauration était la plus élevée : environ 1 salarié sur 10 de cette RMR travaillait dans ce secteur, lequel figurait parmi les plus durement touchés par la pandémie.

En Alberta, les RMR d'Edmonton (-3,5 %), de Calgary (-2,5 %) et de Lethbridge (-1,6 %) ont enregistré des baisses de la rémunération médiane en 2020, mais elles demeuraient parmi les RMR où la rémunération médiane était la plus élevée. C'est à Ottawa–Gatineau (50 000 \$) que la rémunération médiane a été la plus élevée en 2020.

Tableau 4
Salaires, traitements et commissions médians par région métropolitaine de recensement, 2019 et 2020

	2019	2020	2019 à 2020	2019 à 2020
	dollars constants de 2020		variation en % de la rémunération	variation en % du nombre de salariés
Régions métropolitaines de recensement				
St. John's	42 040	41 930	-0,3	0,3
Halifax	39 230	40 320	2,8	2,5
Moncton	36 810	37 360	1,5	1,2
Saint John	37 030	37 410	1,0	-1,4
Saguenay	36 990	37 210	0,6	-0,7
Québec	43 030	43 710	1,6	-0,2
Sherbrooke	36 760	36 960	0,5	1,0
Trois-Rivières	35 560	36 350	2,2	-0,5
Montréal	38 820	38 820	0,0	0,4
Ottawa–Gatineau	48 020	50 000	4,1	2,1
Ottawa–Gatineau, Québec	45 800	47 090	2,8	1,6
Ottawa–Gatineau, Ontario	48 840	51 220	4,9	2,3
Kingston	38 160	38 620	1,2	0,5
Belleville	37 070	37 400	0,9	1,5
Peterborough	34 630	34 080	-1,6	1,4
Oshawa	42 780	42 380	-0,9	2,4
Toronto	41 110	41 400	0,7	0,7
Hamilton	41 620	41 830	0,5	1,0
St. Catharines–Niagara	33 650	31 430	-6,6	0,2
Kitchener–Cambridge–Waterloo	41 900	42 000	0,2	1,5
Brantford	39 930	39 400	-1,3	1,7
Guelph	44 330	44 940	1,4	1,1
London	38 190	38 170	-0,1	2,2
Windsor	35 980	33 490	-6,9	0,9
Barrie	39 810	39 920	0,3	1,7
Grand Sudbury	41 830	42 510	1,6	-0,5
Thunder Bay	39 770	39 920	0,4	0,0
Winnipeg	38 240	38 270	0,1	0,2
Regina	46 050	45 970	-0,2	-0,2
Saskatoon	42 330	41 930	-0,9	0,3
Lethbridge	42 310	41 620	-1,6	-0,2
Calgary	46 590	45 300	-2,8	-0,4
Edmonton	47 990	46 300	-3,5	-1,3
Kelowna	35 970	38 520	7,1	-2,3
Abbotsford–Mission	35 530	37 670	6,0	-0,2
Vancouver	39 730	41 500	4,5	-1,4
Victoria	40 010	44 520	11,3	-4,2

Source(s) : Revenu et données financières des particuliers, Fichier des familles T1 préliminaire (4106) et tableau 11-10-0072-01.

La rémunération des travailleurs plus jeunes et plus âgés diminue en 2020

De 2019 à 2020, les salaires, traitements et commissions des travailleurs plus jeunes et plus âgés ont diminué, alors que ceux des travailleurs du principal groupe d'âge actif ont légèrement augmenté.

La rémunération annuelle médiane des jeunes de 15 à 24 ans a reculé de 7,2 % au cours de la période de 2019 à 2020. Le chômage chez les jeunes a atteint un sommet historique de 28,8 % en mai 2020. On a aussi observé une diminution du nombre de jeunes de 15 à 24 ans touchant une rémunération (-5,7 %). Ces résultats sont attribuables dans une grande mesure à la concentration des jeunes travailleurs dans des secteurs comme les services d'hébergement et de restauration, le commerce de gros et le commerce de détail, qui ont été parmi les plus durement touchés par les mesures prises pour ralentir la propagation de la COVID-19.

Parmi les travailleurs d'âge plus avancé, le nombre de salariés a diminué en 2020, de même que la rémunération médiane qu'ils ont touchée. Le nombre de salariés âgés de 65 à 74 ans a diminué de 1,0 %, alors que leur rémunération annuelle médiane a fléchi de 3,4 %.

Le nombre d'adultes de 35 à 44 ans touchant un salaire a augmenté de 2,7 % de 2019 à 2020, et leur rémunération médiane s'est accrue de 1,0 % pour atteindre 54 420 \$. La rémunération médiane des femmes déclarantes touchant une rémunération et faisant partie des groupes d'âge plus jeunes (15 à 24 ans et 25 à 34 ans) a diminué plus rapidement que celle de leurs homologues de sexe masculin, tandis que la rémunération des femmes âgées de 35 à 54 ans et de 55 à 64 ans a augmenté plus rapidement que celle de leurs homologues de sexe masculin. Dans chacun de ces groupes d'âge, le nombre de femmes touchant une rémunération a augmenté plus ou diminué moins que le nombre d'hommes touchant une rémunération.

Tableau 5
Salaires, traitements et commissions annuels médians selon le sexe et le groupe d'âge, 2019 et 2020

	2019	2020	2019 à 2020	2019 à 2020
	dollars constants de 2020		variation en % de la rémunération	variation en % du nombre de salariés
Les deux sexes				
15 ans et plus	39 580	39 880	0,8	-0,1
15 à 24 ans	13 270	12 310	-7,2	-5,7
25 à 34 ans	41 160	40 990	-0,4	0,8
35 à 44 ans	53 880	54 420	1,0	2,7
45 à 54 ans	56 650	57 560	1,6	0,6
55 à 64 ans	45 150	45 350	0,4	0,8
65 à 74 ans	13 140	12 690	-3,4	-1,0
75 ans et plus	440	480	9,1	-9,5
Hommes				
15 ans et plus	46 390	46 600	0,5	-0,2
15 à 24 ans	14 670	13 920	-5,1	-6,0
25 à 34 ans	47 470	47 350	-0,3	0,3
35 à 44 ans	64 290	64 400	0,2	2,6
45 à 54 ans	67 520	67 750	0,3	0,4
55 à 64 ans	54 150	53 640	-0,9	0,7
65 à 74 ans	14 810	13 910	-6,1	0,5
75 ans et plus	460	470	2,2	-5,8
Femmes				
15 ans et plus	33 890	33 870	-0,1	0,0
15 à 24 ans	12 150	11 020	-9,3	-5,4
25 à 34 ans	35 480	34 860	-1,7	1,3
35 à 44 ans	44 880	45 440	1,2	2,9
45 à 54 ans	47 730	49 060	2,8	0,8
55 à 64 ans	38 010	38 380	1,0	0,8
65 à 74 ans	11 540	11 470	-0,6	-2,9
75 ans et plus	410	510	24,4	-16,3

Source(s) : Revenu et données financières des particuliers, Fichier des familles T1 préliminaire (4106) et tableau 11-10-0072-01.

Les services d'hébergement et de restauration et les arts, spectacles et loisirs affichent les plus fortes baisses de la rémunération

Les mesures prises pour ralentir la propagation de la COVID-19 en 2020 ont limité l'activité économique dans de nombreux secteurs, alors que, dans d'autres secteurs, la demande de travailleurs s'est accrue. Les restrictions en matière de santé publique ont eu une incidence plus marquée sur les secteurs de services moins bien rémunérés, comme les services d'hébergement et de restauration; les arts, spectacles et loisirs et le commerce de détail. D'autres secteurs (comme les secteurs mieux rémunérés où la transition au télétravail a été plus facile) ont enregistré une activité accrue. Par conséquent, la moitié des secteurs étudiés dans le cadre de la présente diffusion ont affiché une rémunération plus élevée en 2020 qu'en 2019, alors que l'autre moitié a affiché une rémunération plus faible.

De 2019 à 2020, la rémunération médiane a diminué d'environ 25 % dans les services d'hébergement et de restauration et dans les arts, spectacles et loisirs. Ces deux secteurs sont ceux ayant affiché les plus fortes baisses, et des diminutions marquées ont été observées dans toutes les provinces et tous les territoires. Ces secteurs ont aussi connu les rémunérations annuelles médianes les plus faibles en 2020, se chiffrant à 12 280 \$

dans les services d'hébergement et de restauration et à 13 500 \$ dans les arts, spectacles et loisirs. Des diminutions marquées du nombre de personnes gagnant un revenu ont également été constatées dans ces deux secteurs, soit de 11,9 % dans les services d'hébergement de restauration et de 13,6 % dans les arts, spectacles et loisirs.

La rémunération médiane dans le secteur du commerce de détail a fléchi de 8,3 % pour s'établir à 21 480 \$ en 2020, ce qui représente la troisième baisse en importance parmi tous les secteurs. De 2018 à 2019, ce secteur avait affiché l'une des plus fortes hausses de la rémunération annuelle médiane.

De 2019 à 2020, une forte croissance de la rémunération médiane a été enregistrée dans les secteurs mieux rémunérés. Notamment, dans le secteur de la finance et des assurances, la rémunération médiane a augmenté de 6,2 % pour s'élever à 62 400 \$, dans celui des administrations publiques, elle a augmenté de 5,2 % pour se chiffrer à 64 930 \$ et, dans celui de l'industrie de l'information et l'industrie culturelle, elle a progressé de 5,1 % pour se situer à 64 200 \$.

Dans ces secteurs mieux rémunérés, [la proportion des personnes travaillant à temps plein](#), tirée des résultats de l'Enquête sur la population active, était déjà plus élevée en 2019 ou a augmenté plus rapidement que dans les autres secteurs en 2020. Le secteur de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle comprend les télécommunications, le traitement de données, l'hébergement de données et les services connexes, et les autres services d'information comme l'édition et la radiodiffusion par Internet et les sites portails de recherche.

Dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale, lequel comprend quatre sous-secteurs, la rémunération annuelle médiane a augmenté de 1,4 % en 2020 pour se chiffrer à 42 330 \$. La hausse observée à l'échelle du secteur est attribuable à l'augmentation de la rémunération annuelle des employés dans les hôpitaux et les établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes.

Le nombre de déclarants touchant une rémunération dans les soins de santé et l'assistance sociale a augmenté dans toutes les provinces. La croissance la plus prononcée a été observée au Québec (+8,2 %), où le gouvernement provincial a mis en œuvre un certain nombre de mesures (financières et non financières) pour attirer de nouveaux travailleurs de la santé ou faire revenir des retraités. La rémunération annuelle médiane dans ce secteur au Québec s'est élevée à 42 920 \$ en 2020, en hausse de 3,7 % par rapport à 2019.

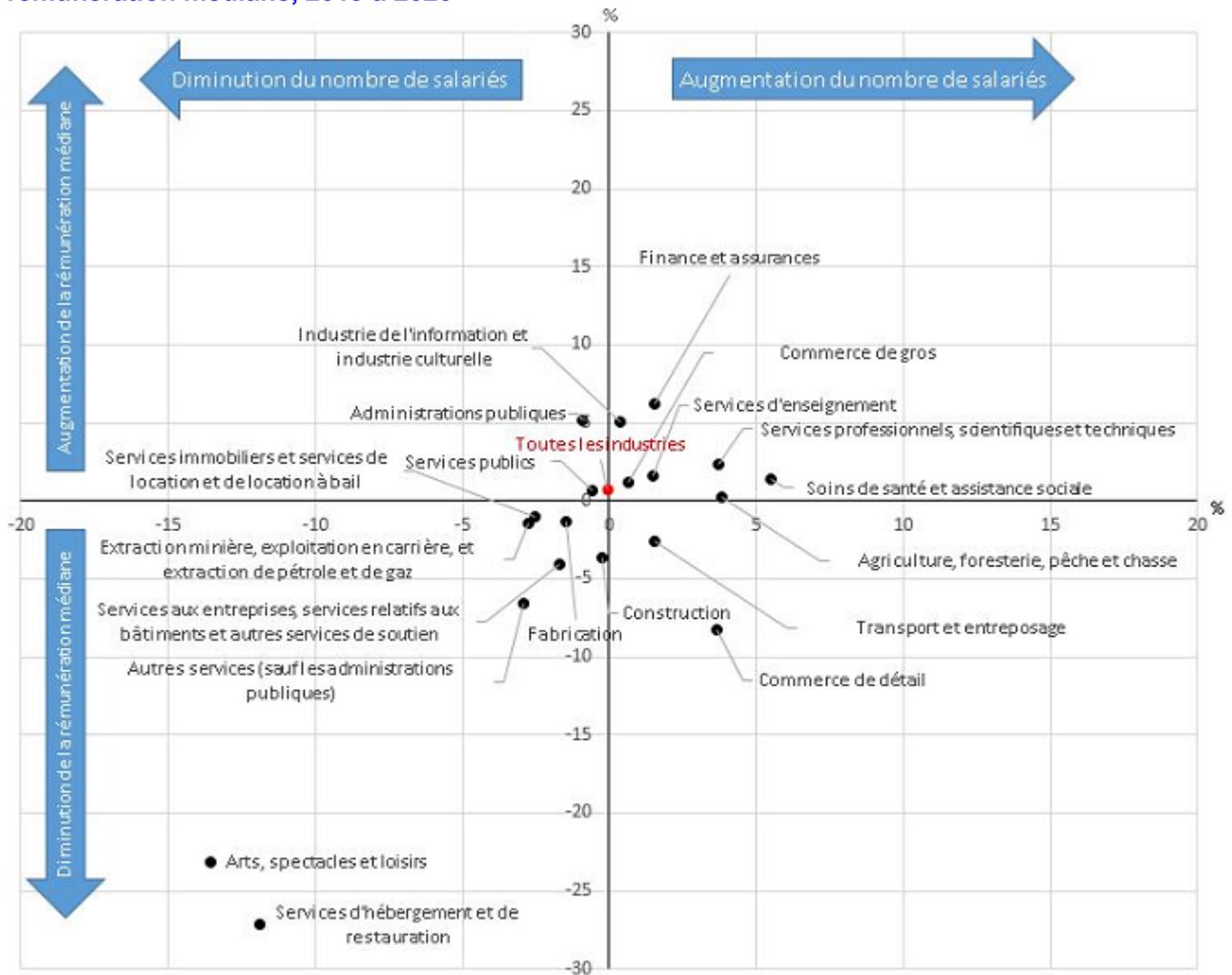
Tableau 6
Salaires, traitements et commissions annuels médians selon le secteur principal, 2019 et 2020

	2019	2020	2019 à 2020	2019 à 2020
	dollars constants de 2020		variation en % de la rémunération	variation en % du nombre de salariés
Toutes les industries	39 580	39 880	0,8	-0,1
Services d'hébergement et de restauration	16 860	12 280	-27,2	-11,9
Arts, spectacles et loisirs	17 560	13 500	-23,1	-13,6
Commerce de détail	23 420	21 480	-8,3	3,6
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	27 180	27 240	0,2	3,8
Autres services (sauf les administrations publiques)	32 890	30 720	-6,6	-2,9
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	32 200	30 900	-4,0	-1,7
Services immobiliers et services de location et de location à bail	41 030	40 630	-1,0	-2,5
Soins de santé et assistance sociale	41 740	42 330	1,4	5,5
Transport et entreposage	46 560	45 350	-2,6	1,5
Construction	50 360	48 550	-3,6	-0,2
Services d'enseignement	48 200	48 990	1,6	1,5
Fabrication	49 730	49 080	-1,3	-1,5
Commerce de gros	50 540	51 120	1,1	0,6
Services professionnels, scientifiques et techniques	57 220	58 560	2,3	3,7
Finance et assurances	58 750	62 400	6,2	1,6
Industrie de l'information et industrie culturelle	61 100	64 200	5,1	0,4
Administrations publiques	61 730	64 930	5,2	-0,9
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	99 740	98 320	-1,4	-2,8
Services publics	103 000	103 650	0,6	-0,6
Inconnu	1 160	3 000	158,6	0,0

Note(s) : Le secteur d'industrie repose sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 2017.

Source(s) : Revenu et données financières des particuliers, Fichier des familles T1 préliminaire (4106) et tableau 11-10-0073-01.

Infographie 1 – Croissance du nombre de personnes touchant une rémunération et de la rémunération médiane, 2019 à 2020



Notes :

Le secteur industriel repose sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 2017.
 Ce graphique présente la croissance des salaires, traitements et commissions annuels des déclarants et la croissance du nombre de déclarants ayant des salaires, traitements et commissions de 2019 à 2020.
 La comparaison des montants repose sur des dollars constants de 2020.
 Source : Revenu et données financières des particuliers, Fichier des familles T1 préliminaire (4106), tableau 11-10-0073-01.

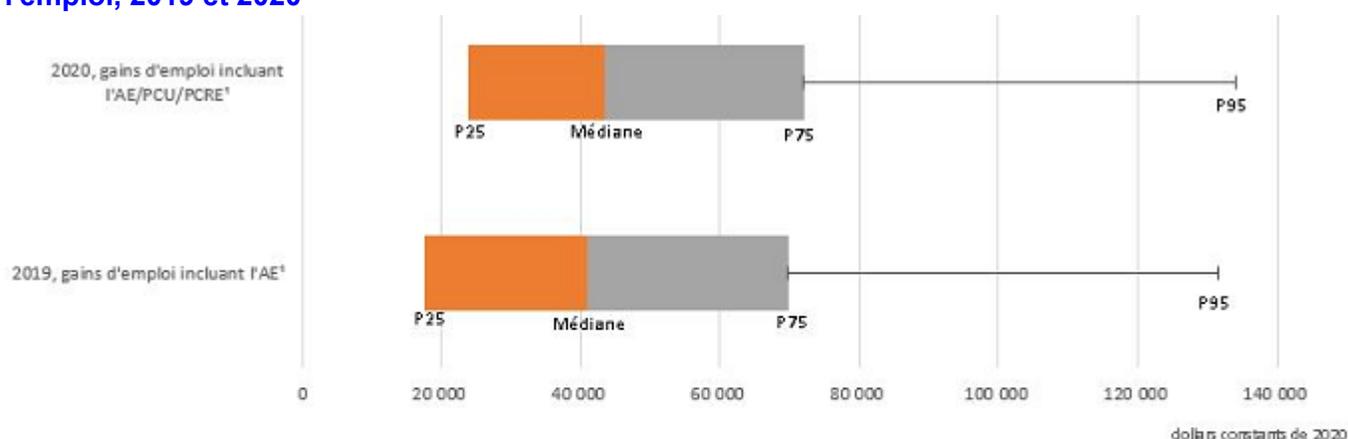
Les prestations liées au travail sont plus fréquentes parmi les déclarants faiblement rémunérés que parmi les autres

En 2020, les gouvernements ont instauré des programmes d'aide au revenu de grande envergure pour atténuer les répercussions économiques de la pandémie sur la population canadienne. Dans les données fiscales du Fichier des familles T1 utilisées aux fins de la présente diffusion, il est possible d'identifier les personnes qui ont reçu des prestations liées à l'emploi, comme la Prestation canadienne d'urgence (PCE), des prestations d'assurance-emploi et la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE).

Environ 8 400 000 déclarants touchant ou non des salaires, traitements et commissions ont reçu des paiements des programmes d'assurance-emploi, de la PCU ou de la PCRE en 2020. Parmi les salariés, les personnes dont la rémunération annuelle est peu élevée étaient plus susceptibles de recevoir ce type de prestations. En 2020, la rémunération annuelle médiane des personnes qui ont bénéficié de paiements de l'assurance-emploi, de la PCU ou de la PCRE s'est élevée à 22 070 \$, soit inférieure d'environ 60 % à celle des personnes qui n'ont pas reçu de tels paiements (55 020 \$). Pour obtenir une analyse détaillée des caractéristiques des bénéficiaires de la PCU, voir le document « [Travailleurs recevant des paiements du programme de la Prestation canadienne d'urgence en 2020](#) ».

Les salariés les plus faiblement rémunérés sont ceux qui ont été les plus compensés par les programmes d'assurance-emploi, de la PCU et de la PCRE. En 2019, les salariés du 25^e percentile de l'échelle de rémunération avaient touché 17 680 \$ en revenus liés à l'emploi (rémunération plus assurance-emploi). Ces salariés ont touché 23 940 \$ en revenus liés à l'emploi (rémunération plus assurance-emploi, PCU et PCRE) en 2020, après inclusion des prestations liées à l'emploi. Ce résultat rend compte d'une hausse du revenu dans les quintiles de revenu inférieur en 2020, par suite de [l'augmentation des transferts gouvernementaux](#). Les 25 % de salariés les mieux rémunérés n'ont pas vu des répercussions aussi fortes sur leurs gains d'emploi. La proportion des travailleurs dans des industries où les gains d'emploi sont élevés et les travailleurs touchant des revenus d'emploi élevés étaient moins susceptibles de bénéficier des prestations de l'assurance-emploi, de la PCU ou de la PCRE.

Infographie 2 – Répartitions des rémunérations incluant les prestations liées à l'emploi, 2019 et 2020



Note :

1. AE : prestations d'assurance-emploi, PCU : prestation canadienne d'urgence, PCRE : prestation canadienne de la relance économique

Les gains ne comprennent ici que les salaires, traitements et commissions. La répartition exclut également les déclarants sans salaires, traitements et commissions. Les prestations liées au travail comprennent les prestations d'assurance-emploi en 2019, ainsi que la prestation canadienne d'urgence et la prestation canadienne de la relance économique en 2020.

Source : Revenu et données financières des particuliers, Fichier des familles T1 préliminaire (4106), totalisation personnalisée.

Perspectives futures

Après une période de croissance et de vigueur du marché de l'emploi au Canada, l'avènement de la pandémie en 2020 a engendré de multiples difficultés pour la population canadienne. Le taux de chômage, qui s'est établi à 9,5 % en 2020, a dépassé 9,0 % pour la première fois depuis 1997. En 2021, plusieurs secteurs devaient encore composer avec des fermetures, et les gouvernements ont maintenu leurs programmes de soutien aux personnes touchées par des pertes d'emploi. Alors que l'année 2021 a commencé et s'est terminée avec des fermetures d'entreprises découlant de la pandémie, les résultats de [l'Enquête sur la population active ont révélé un redressement au chapitre de l'emploi et des salaires](#) et des [comptes des revenus et dépenses indiquent une forte croissance de la rémunération en 2021](#). Des renseignements supplémentaires sur le revenu des ménages et des familles, des autres sources de revenus et des taux de pauvreté en 2020 seront diffusés au moyen de l'Enquête canadienne sur le revenu le 23 mars 2022.

Note aux lecteurs

Le terme « rémunération » dans le communiqué comprend les salaires, traitements et commissions déclarés par les déclarants.

La présente diffusion fournit des données sur les salaires, traitements et commissions de toutes sources reçus tout au long de l'année pour de l'emploi rémunéré, tels qu'ils sont déclarés dans les déclarations de revenus et de prestations T1. Les données de cette diffusion ont été produites à l'aide de la version préliminaire du Fichier des familles T1 (FFT1), qui est fondée sur une version antérieure du fichier T1 reçu par Statistique Canada de l'Agence du revenu du Canada.

La prolongation des délais accordée par l'Agence du revenu du Canada en 2019 pour la production de déclarations de revenus et le paiement des impôts sans pénalité a eu une incidence sur l'exhaustivité des données relatives à l'impôt sur le revenu de 2019 utilisées dans ce communiqué. Le nombre de déclarants figurant dans les données préliminaires d'impôt sur le revenu, en général les particuliers qui ont rempli leur déclaration d'impôt avant le mois de septembre, a légèrement diminué de 0,8 % en 2019 et augmenté de 2,5 % en 2020, alors que le nombre de déclarants dans le fichier préliminaire d'impôt a augmenté en moyenne de 1,3 % par an depuis 2009. L'augmentation plus marquée en 2020 est probablement le résultat du retard d'un certain nombre de déclarations en 2019. Par conséquent, il convient d'être prudent avec ces données lors de l'interprétation des variations modérées du nombre de salariés de 2019 à 2020. La baisse du nombre de salariés pourrait être sous-estimée d'environ 1,2 point de pourcentage.

Les estimations fournies dans la présente diffusion portent sur tous les déclarants âgés de 15 ans et plus (au 31 décembre de l'année d'imposition) qui ont déclaré des salaires, des traitements ou des commissions. Ce groupe comprend les travailleurs employés à temps plein et à temps partiel qui ont travaillé toute l'année ou une partie de l'année seulement. Il exclut les déclarants qui ont déclaré un revenu d'un travail autonome seulement pendant l'année d'imposition.

Les salaires, traitements et commissions indiqués par les déclarants dans leur déclaration T1 sont fondés sur le revenu d'emploi inscrit sur leur feuillet T4, État de la rémunération payée. En plus des salaires, traitements et commissions, ce revenu comprend les allocations de formation, les pourboires, les gratifications et les redevances reçus des employeurs pendant l'année d'imposition. Il comprend également le revenu d'emploi exonéré d'impôt touché par les Indiens inscrits. Les revenus provenant d'un travail autonome sont exclus.

L'industrie principale correspond au code à deux chiffres du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord attribué à chaque déclarant en fonction de l'industrie d'où provient la plus grande part du revenu d'emploi total du déclarant pour l'ensemble de ses feuillets T4 au cours de l'année d'imposition. La catégorie « non disponible » dans le tableau des industries principales comprend les déclarants auxquels aucun code d'industrie n'a pu être attribué.

Les données sur l'emploi et les heures travaillées proviennent de l'[Enquête sur la population active](#).

La Prestation canadienne d'urgence (PCU) et la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) ont été instaurées en 2020 pour compenser une partie de la perte de rémunération des travailleurs attribuable aux diverses mesures mises en place par les gouvernements pour limiter la propagation de la COVID-19. L'article de recherche « [Travailleurs recevant des paiements du programme de la Prestation canadienne d'urgence en 2020](#) » présente certaines des caractéristiques des travailleurs qui ont reçu des paiements de la PCU.

La médiane correspond à la valeur centrale d'un ensemble de valeurs (par exemple, 50 % des gens touchent des salaires, traitements et commissions plus élevés que cette valeur, et 50 % des gens touchent des salaires, traitements et commissions plus faibles que cette valeur).

Le 25e percentile est la valeur dans une répartition au-dessous de laquelle se situent un quart des valeurs et au-dessus de laquelle se situent trois quarts des valeurs.

Tous les chiffres des années précédentes sont en dollars constants et ont été rajustés pour tenir compte de l'inflation selon l'Indice des prix à la consommation (tableau 18-10-0005-01).

Toutes les données figurant dans le présent communiqué ont été établies conformément à la Classification géographique type de 2016 qui a été utilisée dans le cadre du Recensement de 2016.

Une région métropolitaine de recensement (RMR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants.

Tableaux disponibles : [11-10-0047-01](#), [11-10-0072-01](#) et [11-10-0073-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [4106](#).

Le document « Guide de référence technique pour les estimations préliminaires du Fichier des familles T1 (FFT1) » ([11260001](#)) contient des renseignements sur la méthodologie, les concepts et la qualité pour les données figurant dans la présente diffusion.

Les données sur les salaires, traitements et commissions ([11230001](#), prix variés) et sur les déclarants canadiens ([17C0010](#), prix variés) sont maintenant offertes pour le Canada, les provinces et territoires, les régions économiques, les divisions de recensement, les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement, les secteurs de recensement ainsi que les régions fondées sur la géographie postale. Ces services personnalisés peuvent être obtenus sur demande. Les tableaux [11-10-0047-01](#), [11-10-0072-01](#) et [11-10-0073-01](#) qui accompagnent cette diffusion sont accessibles gratuitement sur le site Web de Statistique Canada pour le Canada, les provinces et territoires, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement.

Le portail [Statistiques sur le revenu, les pensions, les dépenses et la richesse](#), accessible à partir de l'onglet *Sujets* du site Web de Statistique Canada, fournit aux utilisateurs un point d'accès unique à une grande variété de renseignements relatifs au revenu, aux pensions, aux dépenses et à la richesse.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300, composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).